

N° DEL/2025-109



Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Séance du 8 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 2 décembre 2025

PRESENTS (28)

Délégués titulaires (28) : M. FERRÉ Charles, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : /

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLOU Ludivine, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme RIVET Murielle, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (7) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme AUDUREAU Agnès a donné procuration à Mme COURTEIX Nadine,
Mme BOUILLOU Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

Objet : Tarifs redevance annuelle et contrôle de vente SPANC

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 25 novembre 2025,

M. le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur le maintien de la redevance annuelle à 16€ par an et de maintenir le prix du contrôle de vente à 75 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le maintien de la redevance annuelle à 16€,
- **Valide** le maintien du prix de contrôle de vente à 75€,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 9 décembre 2025**

Le Président,



Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26